

Label « Destination pour tous appel à candidatures

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Mardi, 01 Octobre 2013 00:00 -

"Le label « Destination pour tous » est conçu pour valoriser les territoires qui favorisent l'accès des personnes handicapées au tourisme. Le cahier des charges pour l'obtention du label est dorénavant disponible en ligne et un appel à candidatures est lancé jusqu'au 31 décembre 2013.

Le label « Destination pour tous » est conçu pour valoriser les territoires qui favorisent l'accès des personnes handicapées au tourisme. Le cahier des charges pour l'obtention du label est dorénavant disponible en ligne et un appel à candidatures est lancé jusqu'au 31 décembre 2013.

Le label « Destination pour tous » (DPT) est conçu pour valoriser les territoires qui favorisent l'accès des personnes handicapées au tourisme.

Les objectifs du label

En 2001, la création du label Tourisme et Handicap, outil d'accompagnement des professionnels du tourisme pour la mise en accessibilité des équipements et des services touristiques, a constitué une première étape essentielle dans la prise en compte de l'accès aux loisirs et aux vacances des personnes handicapées et à mobilité réduite en leur garantissant une information fiable, objective et homogène sur cette accessibilité.

Le label « Destination pour tous » (DPT), qui a pour objectif de valoriser les territoires proposant une offre cohérente globale, intégrant l'accessibilité des sites touristiques, mais facilitant aussi la vie quotidienne et l'ensemble des déplacements sur le territoire concerné, ajoute au dispositif l'exigence complémentaire d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement.

Les critères d'attribution

Le label « Destination pour tous » (DPT) garantit une offre globale et permanente, variée et de qualité qui englobe les prestations touristiques, les services à la vie quotidienne et les déplacements.

Tous les territoires à vocation touristique, quelque soit leur périmètre, et rassemblés autour d'un porteur de projet, sont éligibles.

Le label est attribué pour trois ans. Les territoires doivent avoir développé une offre d'accessibilité pour au moins deux familles de handicap et s'engager à l'élargir pendant la durée de leur labellisation".

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Label « Destination pour tous appel à candidatures](#)